

FICHE D'INSCRIPTION AIKIDO FEGERSHEIM : 2022 / 2023



Aikido Fegersheim -



aikido_feg -



aikido-fegersheim.org

Nom du pratiquant adulte (ou parents) :
 Prénom(s) :
 Date de naissance :
 Adresse(s) :
 N° de téléphone* :
 E-mail(s)* :
 Profession(s) (des parents si licence enfant) :

Nom, Prénom des enfants et date de naissance** :
 - né le :
 - né le :
 - né le :

(* obligatoires pour raisons sanitaires)

** Certificat Médical OU Attestation de Santé obligatoires pour chaque pratiquant)

Cotisation annuelle :

- Adulte : 170,00 € Couple : 300,00€ Visiteur régulier : 50,00€
 Enfant (de moins de 18 ans) : 89,00€
 A partir du 2^{ème} Enfant et plus (de la même famille) : 70,00€



Licence Fédérale F.F.A.A.A. (obligatoire) :

- Licence adulte : 37,00€ / adulte
 Licence enfant : 25,00€ / enfant (né après le 01/09/2009, sinon licence adulte)

Montant total de la somme versée =EUROS

PAYÉ PAR : CHEQUE (A L'ORDRE DE AIKIDO FEGERSHEIM)
 VIREMENT BANCAIRE ⇔ Effectué le

BANQUE	GUICHET	N° COMPTE	CLÉ
10278	01225	00012272140	50
IBAN	BIC	DEVISE	
FR76 1027 8012 2500 0122 7214 050	CMCIFR2A	EUR	

Assurance (OPTION) voir document « demande de licence fédérale » (Renseignement obligatoire) :

OUI NON

Pour un montant de : 11.00€ (option 1) 15.00€ (option 2)

(Chèque à part, à libeller à l'ordre, voir licence)

° Les parents (ou tuteur) M..... et Mme..... autorisent mon (ou mes) enfant(s) à pratiquer l'Aïkido.

° Notre(nos) enfant(s) viendra(ont) et repartira(ont) par ses (leurs) propres moyens.

OUI NON

° Ou accompagné(s) et recherché(s) (Par)

OUI NON

Fait à Le Signature des parents (ou tuteur légal)

Protection des données personnelles

Les données personnelles transmises par ce formulaire pourront faire l'objet d'un traitement informatisé fondé sur les intérêts légitimes poursuivis par le Club Aïkido Fegersheim ayant pour finalité selon les cas : la gestion de ses licences, et la communication auprès des licenciés

Aucune information ne se sera divulguée à des entreprises ou organismes extérieurs, à des fins commerciales. Ces informations seront conservées pendant 5 ans

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité des données et de limitation du traitement, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : Aïkido Club Fegersheim, 17A rue du Gal de Gaulle Centre socio-éducatif culturel 67640 FEGERSEIM

Droit à l'image

L'ensemble des images, films ou vidéos captés dans le cadre de la pratique en club, stage ou tout autre événement organisé par le Club seront la propriété de ce dernier. Ces éléments ne seront utilisés que pour la communication interne ou la promotion de la discipline à l'exclusion de toute utilisation commerciale

En prenant sa licence le signataire autorise le Club à utiliser son image ou l'image de la personne qu'il représente (photos, vidéos prises lors des cours, stages ou événements) pour la création de tout document de communication internes ou externes visant la promotion et le développement de la de la discipline (plaquettes promotionnelle, affiches etc), à l'exclusion de toute utilisation commerciale

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou de toute autre exploitation préjudiciable

Ces images seront conservées pendant 5 ans.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image,

Pour le licencié majeur

Je soussigné (nom & prénom)

.....

me reconnais être entièrement rempli de mes droits, et autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et film pris dans le cadre de la présente sans pouvoir prétendre à aucune rémunération.

Fait le, Signature.....

Pour le licencié mineur

Je soussigné (nom & prénom) du représentant légal

.....

me reconnais être entièrement rempli de mes droits, et autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et film pris sur la personne de (nom du mineur représenté)

.....

dans le cadre de la présente sans pouvoir prétendre à aucune rémunération.

Fait le, Signature

1) INTRODUCTION :

L'Aïkido est une discipline unique même si sa pratique est diverse. Elle unit les personnes dans l'effort, quels que soient leur origine, leur niveau social, leurs opinions ou leurs croyances. C'est une école de tolérance, de solidarité, et un facteur d'harmonie sociale. Il vise à développer l'épanouissement des individus. Il est respect des autres, comme il est respect de soi-même.

Tous les pratiquants, débutants ou confirmés, à quelque niveau que ce soit, sont dépositaires des valeurs que la discipline porte.

2) RESPECTER LES ENSEIGNANTS ET LES PARTENAIRES :

L'Aïkido est une discipline dans laquelle les professeurs transmettent un savoir-faire et une manière d'être à ses élèves, lesquels, par leur pratique commune, s'enrichissent les uns les autres.

Le respect des enseignants comme des partenaires est donc une condition première de la pratique.

Garant de la qualité des relations humaines, l'enseignant crée les conditions d'un exercice serein et confiant de l'Aïkido pour tous. Il est libre du choix et de l'application des méthodes et techniques qu'il met en œuvre, il veille notamment à encourager et à reconnaître le travail accompli en tenant compte des particularités et différences de chacun. Il n'use pas de sa position à des fins personnelles, de prosélytisme ou d'aliénation d'autrui.

Il veille dans ses relations avec les pratiquants à faire preuve des plus grandes qualités de discernement et d'empathie.

Le public concerné a droit à une information claire et complète sur les conditions dans lesquelles s'exerce la pratique de l'Aïkido, dans ce cadre, les responsables veillent notamment à faire preuve des plus grandes qualités d'accueil, de disponibilité et d'écoute.

3) PRATIQUANTS ENFANTS :

Le club accepte les enfants à **partir de 7 ans**. Si l'enfant est plus jeune, une dérogation est possible : une période d'un mois d'essai sera obligatoire. Ainsi, s'il respecte les règles de vie du club, il sera en mesure de poursuivre ses entraînements en son sein.

Pour les enfants ayant des difficultés d'adaptations aux règles de vie, manque de discipline, irrespect envers les enseignants, mise en danger de soi et des autres etc...Trois alertes seront effectuées. Suite à quoi, une sanction momentanée ou définitive pourra être prononcée.

4) RESPONSABILITES COMMUNES : PARENTS / ENSEIGNANTS

Votre enfant sera pris en charge par les enseignants de **19h à 20h** au sein du **Dojo** (zone de pratique où sont placés les tatamis). Il sera donc sous votre responsabilité avant et après le cours.

Il est strictement interdit de monter sur le tatami sans en avoir eu préalablement l'autorisation.

Nous précisons que nous ne sommes qu'éducateurs sportifs et enseignons l'Aïkido. Notre seule vocation est d'enseigner, transmettre les valeurs propres à notre discipline et faire passer un bon moment à votre enfant. Nous ne sommes donc pas habilités à remplacer votre rôle de parents, à savoir : éduquer. Nous avons un rôle commun à jouer dans le développement de votre enfant, dont il faudra trouver la bonne mesure. ☺

Après lecture, je valide ce document en apposant ma signature précédée de la mention « fait pour valoir ce que de droit ».

DATE :

SIGNATURE(S) :